

SIEPEA DU PAYS DE GLANE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : D013-2025 avec 4 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 03/04/2025

Objet : **Approbation du Budget Primitif 2025-BUDGET PRINCIPAL**

Nature : Documents budgétaires et financiers

Matière : Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 04/04/2025 Agent de transmission : **Nathalie FONTAINE**

Acte : DBU__00571__BP__2025_scelle.xml

Annexes :

1 - Page de signature Budget Principal .PDF

2 - 18- Note BP 2025 - Budget principal.pdf

3 - Délibération D0013-2025_04042025080215.PDF

4 - Procuration 3 avril.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-258728674-20250403-D013-2025-BF

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 04/04/2025

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à dix-huit heures trente.

Le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Michelle TORRÈS, sous la présidence de Madame Nathalie FONTAINE, Présidente.

Date de la convocation : 21 mars 2025

En exercice	8
Présents	7
Votants	8
Exprimés	8
Pour	8
Contre	0

PRÉSENTS : Nathalie FONTAINE, Philippe MAZIÈRE, Catherine CASIMIR, Véronique BARINOTTO, Gabrielle LAVILLARD, Jérémy ROUX, Sandrine SAVARY

POUVOIR : Thierry LACHAISE à Véronique BARINOTTO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Catherine CASIMIR

Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL

Considérant la présentation du budget primitif tel que ci-dessous durant la séance en date du 3 avril 2025, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer sur celui-ci :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 415 856,78 €	1 415 656,78 €
Section d'investissement	372 574,19 €	372 574,19 €
TOTAL	1 788 430,97 €	1 788 430,97 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :

Article unique : Approuve le Budget Primitif 2025 arrêté comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement ;

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 415 656,78 €	1 415 656,78 €
Section d'investissement	372 574,19 €	372 574,19 €
TOTAL	1 788 430,97 €	1 788 430,97 €

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 04 AVR. 2025 Publication ou Notification le : 04 AVR. 2025	Secrétaire de séance 	POUR EXTRAIT CONFORME Saint-Gence, le 4 avril 2025 La Présidente Nathalie FONTAINE  
--	---	---